



Mise en demeure de SFR par huissier

Par **covoit12**, le **02/07/2010** à **14:00**

Bonjour,

J'ai un impayé vers SFR de 700€. J'ai fait arrêter mon virement car ils me faisaient des hors forfait alors que j'appelais vers un numéro commençant par 01 et quand je leur ai posées des questions ils m'ont dit que c'était une plateforme téléphonique et que ça ne compte pas dans l'illimité.

Je leur ai envoyée une lettre leur expliquant qu'on ne peut pas savoir que c'est une plateforme avant que ça nous arrive, ce n'est pas normal.

Après, j'ai reçu plusieurs lettres pour un règlement à l'amiable auxquelles je n'ai pas répondu. Aujourd'hui j'ai reçu une lettre d'un Huissier me disant de payer sinon il y aura un recours juridique.

Est-ce que je dois craindre l'huissier et/ou le tribunal?

merci pour vos réponses